Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Budget communal

CONSEIL MUNICIPAL
28 Novembre 2024

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

L'année 2023 présente cette particularité qu'elle voit se dérouler deux débats d'orientation budgétaires en raison du changement de calendrier arrêté par le Conseil Municipal le 12 Décembre 2022.

Jusqu'en mars 2023, le débat d'orientation budgétaire intervenait au premier trimestre de l'année concernée, précédant un budget voté avant le 15 Avril, désormais il intervient à la fin de l'année précédente, avant un budget voté avant le 31 Décembre.

Le présent rapport comporte donc nécessairement moins d'informations nouvelles que d'accoutumée, le dernier rapport ayant été présenté le 13 Mars dernier.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

SOMMAIRE

I. ORIENTER LES CHOIX BUDGETAIRES 4
1. Des dossiers stratégiques concertés 4
2. Des orientations municipales réaffirmées 4

II. INTEGRER LE CONTEXTE 5
1. Le contexte économique 5
- L'environnement économique international 5
- Le contexte économique national 5
- Conjoncture des collectivités territoriales 10

2. Le projet de loi de finances pour 2024 11
- Stratégie et priorités du budget 2024 12
- Les principales mesures concernant les collectivités locales du bloc communal 13
- 2024-2027 : quelles perspectives pour les communes ? 14

3. Le contexte communal 17

III. PERSPECTIVES PAR POLITIQUE 18
1. Enfance Jeunesse Affaires scolaires 19
2. Sûreté et sécurité 20
3 Santé publique et solidarités 21
4 Économie 22
5 Culture et patrimoine 24
6 Sport 25
7 Aménagement du territoire 27
8 Administration générale 29

IV. FONCTIONNEMENT : PERSPECTIVES 30
1. Les recettes de la commune 30
2. Les charges de la commune 32

V. INVESTISSEMENT 33
1. Priorisation des projets structurants 33
2. Plan pluriannuel d'investissement 34
3. Impact de la politique foncière 35
4. Recettes d'investissement prévisionnelles 35

VI. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE 36
1. L'évolution de l'encours de dette 36
2. Les perspectives 36

VII. LES RATIOS DE LA COMMUNE 36

ANNEXE I LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE 37

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

I. ORIENTER LES CHOIX BUDGETAIRES

1. Des dossiers stratégiques concertés

- La création d'une commission plénière réunissant tous les conseillers municipaux et ayant à connaître des dossiers stratégiques de la commune ;
- Un large échange avec les habitants sur l'aménagement de la commune dans les secteurs du bourg, du vallon de Tromenec et de l'Aber Wrach' ;
- Une concertation avec les habitants sur le devenir du bâtiment de la mer ;
- Un travail de co-construction sur la communication communale par un groupe de travail réunissant habitants, agents et élus. Elle a été à l'origine d'une nouvelle mouture du bulletin d'informations municipales et travaille à la mise en place d'une application communale ;
- Est en projet un travail de concertation avec associations et habitants pour finaliser le Schéma Directeur Culturel qui orientera les priorités et les actions communales.

2. Des orientations municipales réaffirmées

- Conforter la politique d'attractivité résidentielle de la commune ;
- Intégrer la double préoccupation de transition écologique et de participation citoyenne à tous les projets et toutes les politiques, la perspective d'élaboration d'un Plan Communal de Développement durable restant suspendue aux moyens humains qu'il sera possible d'y affecter ;
- Mettre en œuvre une politique de rénovation – reconstruction des équipements communaux et une politique foncière intégrées dans une stratégie patrimoniale globale ;
- Garantir la santé des finances communales, condition indispensable au financement des équipements, projets et politiques prioritaires.
- Maintenir une organisation efficace des services communaux : au moment où l'Etat se désengage, la commune, tout en restant dans le champ d'action qui lui est propre, doit assurer le meilleur service à la population.

Outre les critères d'efficience, de cohérence avec la politique municipale et avec le champ d'action de la commune, les arbitrages privilégient :

- Les besoins de la population et la réponse qui y est apportée ;
- L'anticipation notamment en matière de politique patrimoniale et de bâtiments communaux ;
- La transition écologique et énergétique.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

II.INTEGRER LE CONTEXTE

1. Le contexte économique

• L'environnement économique international

En 2023, l'activité mondiale ralentirait à +3,0 %, après +3,5 % en 2022. La croissance mondiale serait également de +3,0 % en 2024, un rythme un peu inférieur à sa moyenne 2015-201919. La croissance en 2023 serait un peu supérieure à celle prévue au printemps, traduisant des performances meilleures qu'attendues au 1er semestre dans la plupart des pays avancés. Si l'activité de certains pays bénéficierait encore d'effets de rattrapage, la croissance mondiale serait freinée en 2023 comme en 2024 par le resserrement des politiques monétaires. [ ]

La demande mondiale adressée à la France baisserait en 2023 (−0,5 %), avant de rebondir en 2024 (+3,0 %). Les exportations françaises sont majoritairement destinées aux pays européens et seraient donc bridées par le faible dynamisme de la demande en zone euro et au Royaume-Uni en 2023. En 2024, la demande mondiale adressée à la France rebondirait, dans le sillage du commerce mondial et de l'accélération de l'activité en Europe.

Graphique 1 : PIB en volume dans les principales économies avancées

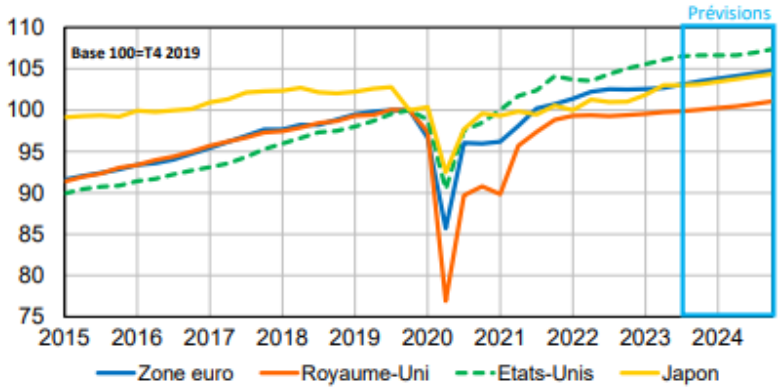

Source Rapport économique social et financier. PLF 2024.

• Le contexte économique national

« Le fort rebond de l'activité économique en 2021 a pris fin au second semestre 2022. La crise énergétique et la hausse des prix des produits alimentaires ont poussé l'inflation vers des niveaux qui n'avaient pas été observés dans les pays industrialisés depuis les années 1980.
Cette augmentation des prix a rogné le pouvoir d'achat des ménages, ce qui s'est traduit par une baisse de la demande si bien que de nombreux pays flirtent désormais avec la récession.
Avec le repli récent des prix des produits énergétiques, l'inflation poursuivra sa décrue progressive, en partie freinée par le rythme de progression encore soutenu des prix des produits alimentaires. Les effets des contraintes d'approvisionnement et de l'incertitude

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

géopolitique se dissiperont mais les hausses passées des prix continueront à affecter négativement l'activité en 2023 et dans une moindre mesure en 2024. »
Source : La Revue de l'OFCE - Perspectives économiques 2023-2024 Éric Heyer et Xavier Timbeau

Perspectives économiques pour la France : prévisions croisées

Les écarts entre les différentes prévisions s'expliquent notamment :
par l'incertitude qui persiste, sur le contexte géopolitique, les perspectives internationales, ou les évolutions des prix de l'énergie ;
par la prise en compte des hypothèses sur l'impact des mesures de politiques publiques retenues pour la France et intégrées dans le PLF 2024.

Tableau 3 : Prévisions pour la France
projet de loi de finances, OCDE, Commission européenne et FMI

	PLF pour 2024		OCDE* sept. 2023 -		Commission* Européenne - sept. 2023 -		FMI* - juillet 2023 -	
Taux de croissance annuel (en %)	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PIB	1,0	1,4	1,0	1,2	1,0	1,2	0,8	1,3
Indice des prix à la consommation harmonisé	5,7**	2,7**	5,8	2,9	5,6	2,7	n.d.	n.d.
Solde public (en points de PIB) ***	-4,9	-4,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

** OCDE : Perspectives économiques intermédiaires, 19 septembre 2023 ; FMI : Perspectives économiques mondiales mises à jour ; Commission européenne : Prévisions intérimaires d'été, 11 septembre 2023.*
*** Cette prévision correspond à une progression de l'IPC de +4,9 % en 2023 et +2,6 % en 2024.*
**** Au sens de Maastricht.*

Source Rapport économique social et financier. PLF 2024.

Une baisse attendue de l'inflation
La hausse de l'inflation depuis l'été 2021 a connu trois phases successives :
- d'abord une augmentation des prix de l'énergie ;
- puis une transmission de la hausse des prix des intrants aux prix des produits manufacturés et alimentaires ;
- enfin une transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services. [ ]

L'inflation totale a atteint son pic début 2023 et s'inscrit sur une trajectoire descendante depuis : elle est passée de 6,3 % en glissement annuel en février 2023 à 4,9 % en août 2023.
En moyenne annuelle, l'inflation serait de +4,9 % en 2023 puis +2,6 % en 2024.
Source Rapport économique social et financier. PLF 2024.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

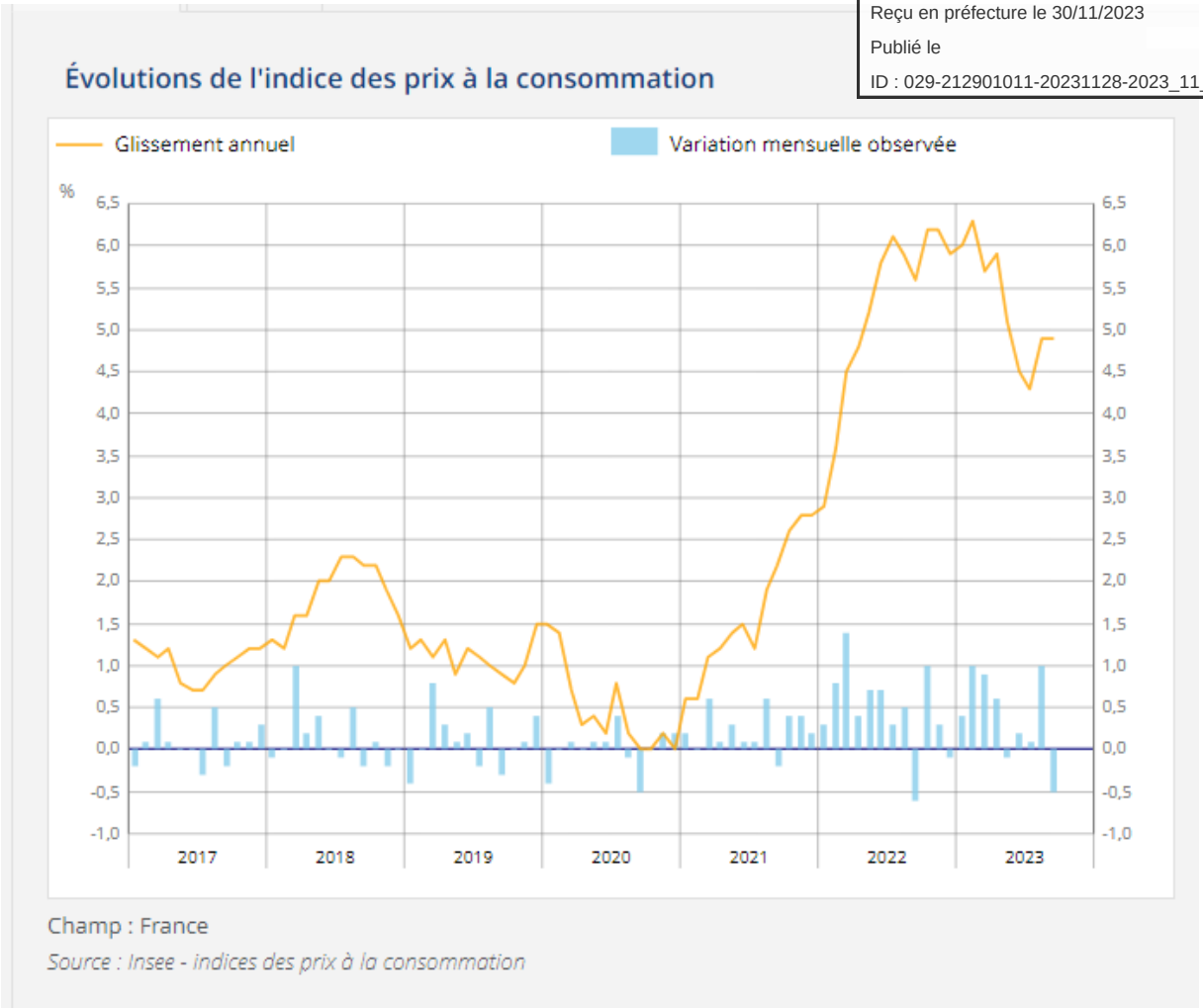

Tableau 1 : Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes					
Moyenne annuelle (en %)	**Moyenne 2010-2019 (en %)**	**2022**	**2023**	**2024**	*Pondération 2023 (en %)*
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6	*100,0*
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,3	4,8	2,5	*98,2*
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	*16,2*
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	*23,2*
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	*8,6*
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	*50,1*
SOUS-JACENT (indice brut[28])	0,7	3,9	5,1	2,4	*60,6*

Source : Insee Prévisions PLF 2024

Un redémarrage escompté de l'emploi

Après un rebond marqué en 2021, l'emploi est resté très dynamique en 2022 et au premier trimestre 2023 pour ralentir à partir du 2ème trimestre entrainé notamment par un recul dans la construction et dans l'intérim.

En 2024, l'emploi salarié marchand redémarrerait progressivement dans un contexte escompté de reprise de l'activité et sous l'effet de la montée en charge des politiques mises en œuvre pour soutenir l'emploi.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Tableau 1 : Prévisions d'emploi 2023-2024 (en glissement annuel, en milliers)*				
	2021	2022	2023	2024
Emploi salarié agricole	5	5	0	5
Emploi salarié marchand	815	325	125	135
Emploi salarié non marchand	50	25	55	30
Total salariés	875	355	175	175
Non-salariés	225	100	20	20
Emploi total	1 100	455	195	195

Sources : Estel (Insee), prévisions DG Trésor pour le PLF 2024. Champ France entière.

**Les données d'emploi étant présentées en arrondi, la somme des lignes d'une colonne peut ne pas coïncider avec le total indiqué.*

Tableau 2 : Prévisions d'emploi 2023-2024 (en moyenne annuelle, en milliers)*				
	2021	2022	2023	2024
Emploi salarié agricole	10	0	5	0
Emploi salarié marchand	525	585	225	95
Emploi salarié non marchand	105	35	35	40
Total salariés	640	620	270	135
Non-salariés	145	165	60	20
Emploi total	780	780	330	155

Sources : Estel (Insee), prévisions DG Trésor pour le PLF 2024. Champ France entière.

**Les données d'emploi étant présentées en arrondi, la somme des lignes d'une colonne peut ne pas coïncider avec le total indiqué.*

Une crise du logement

« Aujourd'hui, un constat s'impose, partagé par tous les acteurs du secteur : le logement est en crise. À des difficultés structurelles, comme la baisse du foncier disponible ou la diminution du nombre de permis de construire délivrés dans les zones tendues, s'ajoute une crise conjoncturelle, du fait, notamment, de la hausse rapide des taux d'intérêt. »

Elisabeth Borne 5 Juin 2023 – Conseil National de le Refondation du logement

Au deuxième trimestre 2023, dans un contexte de resserrement des crédits habitat, la dégradation de la conjoncture de l'immobilier s'intensifie. Les taux d'intérêt poursuivent leur hausse rapide tandis que les critères d'octroi de crédit immobilier se resserrent. Ce faisant, la durée moyenne des prêts est au plus haut et la production de crédits nouveaux continue de se réduire. Dans le neuf, les mises en chantier comme la commercialisation des logements descendent à des niveaux historiquement bas, alors que la hausse des coûts de production et des prix des logements ralentit nettement. Dans l'ancien, le volume de transactions et les prix accentuent leur repli. Dans ce contexte économique défavorable au secteur, l'emploi fléchit dans l'activité immobilière et le bâtiment, et la dégradation des perspectives se durcit dans le bâtiment et la promotion immobilière.

Insee Focus N° 307 28/09/2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

« La crise actuelle prend sa source dans les dynamiques passées. Alors même que les prix immobiliers se situaient à leur plus haut niveau, le durcissement brutal des conditions de crédit depuis plus d'un an a largement entamé les capacités d'emprunt des ménages français dont le pouvoir d'achat était déjà contraint par le retour d'une inflation importante. Entre mars 2022 et mars 2023, selon les données de la Banque de France, les taux d'intérêt annuels des nouveaux crédits à l'habitat ont doublé passant de 1,15% à plus de 2,5%.

Dans le même temps, le flux des nouveaux crédits à l'habitat se réduisait de moitié. Le renchérissement soudain des coûts de construction, lié en partie au conflit russo-ukrainien, associé à un prix du foncier historiquement élevé, a largement enrayé la capacité d'achat des ménages.

Le fragile équilibre des marchés du logement qui tenait jusqu'alors est en train de rompre.

Dans le parc social, du fait notamment des économies budgétaires demandées au secteur depuis 2017, la capacité de production pour répondre à la demande, est plus que réduite. Dans le parc locatif privé, les taux de rendement modestes (pour les investisseurs entrants) en zone tendue, les réformes fiscales incitant plutôt aux placements financiers et la baisse de la mobilité résidentielle devraient avoir pour conséquence une poursuite de l'érosion du nombre de logements disponibles. Enfin, du côté de l'accession à la propriété, dans le neuf ou dans l'ancien, les conditions de crédit moins favorables et les prix qui tardent à s'ajuster par un « effet de cliquet » bien documenté dans l'analyse des cycles immobiliers rendent la solution inextricable à court terme. Dès lors, la question des réponses à apporter se posent.

[ ] Il n'existe pas « une crise du logement ». Tant dans leurs temporalités (conjoncturelle/structurelle) que dans leurs causes, les crises sont multiples. De fait, les réponses doivent l'être aussi. Les acteurs qui se sont réunis dans le cadre du CNR ont ces derniers mois mis sur la table de nombreuses propositions [ ]. Chacune répond, plus ou moins efficacement, aux problématiques décrites précédemment :

- produire du logement neuf abordable dans les zones tendues et y libérer massivement du foncier sous contrainte de respect des contraintes environnementales,
- inciter les ménages (et les investisseurs institutionnels) à (ré)investir dans le logement,
- soutenir le parc social et le parcours résidentiel des ménages,
- mieux solvabiliser les ménages dans leurs dépenses en logement,
- rénover massivement les logements anciens,
- régulation de l'implantation des logements hors résidence principale…

Bien évidemment, il faut en premier lieu que les responsables politiques (locaux et nationaux) se réapproprient et réinvestissent la question du logement autrement que par la seule voie des économies budgétaires à réaliser. »

Source OFCE – Le blog . 02/06/2023

Une baisse historique de la natalité

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 2,2 % de moins qu'en 2021. C'est le nombre de naissances le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les naissances sont ainsi inférieures de 20,8 % par rapport au pic de l'après-guerre, en 1971, et de 12,8 % par rapport à 2010, dernier point haut avant une nouvelle tendance à la

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

baisse. Après un léger rebond en 2021, la baisse des naissances reprend mi-2022 ; le début de l'année 2023 confirme ce recul.

Seules les naissances de mères âgées de 40 ans ou plus ne sont pas concernées par cette baisse. La baisse est la plus forte pour les mères de 25 à 34 ans, âges auxquels les femmes sont les plus fécondes. Les naissances reculent dans la quasi-totalité des régions.

Source : Insee Focus N° 307 - 28/09/2023

La confiance des ménages dans la situation économique se détériore et induit des comportements de précaution

En septembre 2023, le solde d'opinion des ménages relatif aux perspectives d'évolution de leur situation financière diminue d'un point, après une baisse de 4 points en août. Celui sur leur situation financière passée baisse également (-2 points).

Le solde d'opinion relatif à l'opportunité d'épargner augmente de 2 points après avoir été stable en août. Il se situe nettement au-dessus de sa moyenne de longue période.

La part de ménages qui considèrent que le niveau de vie en France va s'améliorer au cours des 12 prochains mois diminue de nouveau. Le solde correspondant perd un point, après en avoir perdu 5 en août ; il reste bien inférieur à sa moyenne de longue période.

L'opinion des ménages concernant les perspectives d'évolution du chômage continue de se dégrader.

La part des ménages estimant que les prix vont accélérer au cours des douze prochains mois continue d'augmenter.

Source : Insee - Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages - septembre 2023 (extraits)

Graphique 2 : Pouvoir d'achat, consommation et taux d'épargne des ménages

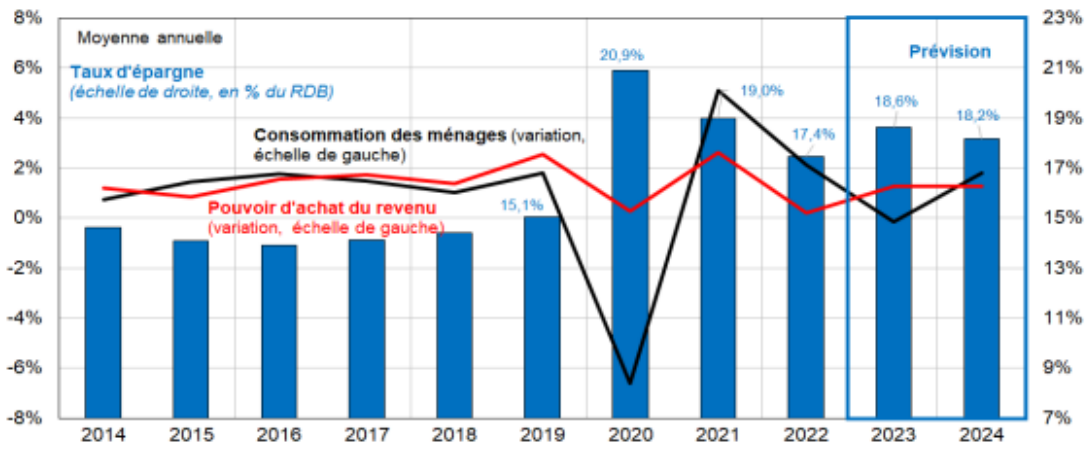

Source : Insee Prévisions PLF 2024

- ## Conjoncture des collectivités territoriales

Ce n'est pas un retour vers le futur qui marque aujourd'hui la gestion locale, mais bien un saut dans l'inconnu qui appelle innovations, changements de cadres, et capacité à porter une vision

Si l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux, elle pourrait surtout désormais marquer définitivement

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

le terme des quarante premières années de la décentralisation, comme si l'arbre de l'inflation ne pouvait plus cacher la forêt d'un bouleversement radical de la gestion locale.

L'exercice en cours se terminera sans doute difficilement ; en dépit d'une forte croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe [ ] et des mesures de soutien décidées par le législateur, la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement [ ].

Rien n'empêche évidemment d'être optimiste pour l'avenir, en escomptant un réel ralentissement de l'inflation, une reprise économique que faciliterait ce dernier, et partant une stabilisation voire une amélioration de l'emploi, tous éléments facilitant les réponses du monde local face aux difficultés vécues par les ménages dont il est souvent le principal recours et toujours l'un des principaux prestataires de service public. Mais quoi qu'il arrive, l'évolution des finances locales sera profondément marquée par les changements d'ampleur rapides de leur contexte :

- réduction importante des leviers fiscaux classiques (facteur de réponse aux crises comme de solidification des stratégies) au détriment d'une démultiplication de la fiscalité dédiée (à la mobilité, à la gestion des déchets, au tourisme, aux milieux aquatiques, à l'aménagement…) ;
- substitution délibérée des subventions ciblées (en particulier aux projets environnementaux) aux dotations globales, celles-ci voyant parallèlement renaître avec la biodiversité les concours particuliers ;
- dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socio-économique national, synthétisée par le poids des fractions de TVA désormais attribuées aux collectivités locales au lieu de recettes localisées perçues naguère sur les ménages et les entreprises…

Les efforts de pilotage de la dépense locale, qui se sont traduits depuis plus de dix ans par l'amélioration des pratiques et de l'efficience de cette dernière, ne seront pas de trop pour tenter d'équilibrer le poids des normes comme celui des prix ou d'une proximité d'autant plus exigeante qu'elle est désormais presque gratuite pour les habitants non propriétaires.

Ce bouleversement en accompagne un autre : la nécessité de la transition écologique, dont les coûts en investissement ne pourront, sans risque sur le patrimoine existant, se substituer simplement aux dépenses classiques dans ce domaine ; mais ces deux mutations se compliquent d'une troisième qui concerne la capacité humaine des collectivités locales, qu'il s'agisse des élus ou des agents, à y faire face, à une époque marquée par le défaut d'attractivité des métiers et l'épuisement des vocations.
Source : Banque postale - Note de conjoncture sur les finances locales Septembre 2023 (extraits)

2. Le projet de loi de finances pour 2024

Il s'inscrit dans la perspective définie par le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027qui définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens de l'atteindre, un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB étant prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023).

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Confronté à une dette qui a dépassé les 3.000 milliards d'euros et à un déficit largement hors des clous européens qui range la France parmi les mauvais élèves de la zone euro, le gouvernement doit donner des gages de sérieux budgétaire.

En vantant « une première marche » vers le désendettement, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique souligne toutefois que le plus gros des efforts est renvoyé à 2025 ; si le projet de loi vise une réduction du déficit de 4,9 % à 4,4 % du PIB, pour le Haut Conseil des finances publiques : *« La prévision de déficit public pour 2024 (4,4 points de PIB) conjugue principalement des hypothèses favorables et paraît optimiste. [ ] La stabilisation attendue en 2024 du ratio de dette est fragile, puisqu'elle s'appuie sur des prévisions optimistes de croissance et de dépenses. » (Avis 2023 -_PLF/PLFSS DU 27 Septembre 2023)*

- ## Stratégie et priorités du budget 2024

La maîtrise de la dépense est la clef

« Pour 2024, nous devons mettre un coup d'arrêt définitif à ce haut niveau d'inflation, tout en continuant à protéger les Français. Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

La maitrise de la dépense est clef. L'année qui vient doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire résolument dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Il est aussi marqué par l'adoption d'une méthode nouvelle, les revues des dépenses publiques, qui seront reprises chaque année, et la mise en place de réformes structurelles. Nous renforçons aussi dans ce texte notre arsenal de lutte contre la fraude. »

Bruno LEMAIRE – Présentation du PLF 2024 à la presse – 27/09/2023

La maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Elle sera rendue possible par des mesures de transformation structurelle et une évaluation renforcée de la qualité des dépenses, qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République et les priorités fixées par le Gouvernement. Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage favorisant le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé (la progression de l'ONDAM s'établira à + 3,2 % en 2024, + 3,0 % sur 2025 puis + 2,9 % sur 2026-2027).

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses : *« La tenue de l'objectif en dépenses implique également la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0,5 % en volume par an sur le quinquennat. » Rapport annexé au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.*

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».

La stratégie de politique économique

La stratégie de politique économique s'articule ainsi autour de quatre axes : •

- Réindustrialiser le pays, maintenir et renforcer la dynamique positive sur le marché du travail pour atteindre le plein emploi
- Bâtir de nouveaux progrès et refonder les services publics ;
- Planifier et accélérer les transitions écologique et numérique,
- Maîtriser les finances publiques sans obérer les perspectives économiques.

L'enjeu annoncé est de conjuguer la cohésion sociale et l'acquisition des compétences dont l'économie a besoin. Cela passe notamment par l'éducation, l'intégration par l'emploi, l'amélioration des savoirs et l'adéquation de ceux-ci aux besoins des entreprises, ainsi que l'efficacité accrue des services publics à destination des plus vulnérables.

Les priorités budgétaires

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :

- le régalien – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros,
- la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
- l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

• Les principales mesures concernant les collectivités locales du bloc communal

L'augmentation du montant global de la DGF

Après des années de baisse, puis de stabilité la DGF augmente pour la première fois depuis 13 ans (+200 millions d'euros).

- Baisse en € constants « *Certes ces 220 millions ne compensent pas intégralement l'inflation. Cependant on ne peut pas demander à l'Etat de compenser entièrement l'inflation » Dominique FAURE – Ministre déléguée chargée des Collectivités et de la ruralité. La Gazette des Communes 02/10/2023*
  « Cette absence d'indexation des dotations concourt à une baisse en € constants alors que les dotations sont le fruit de suppression de fiscalité ou de transfert de charges instaurés par l'Etat, et que les dépenses imposées aux collectivités ont augmenté (RSA, charges de personnel, …) » KPMG Club Finances 17/10/2023 ;
- Stabilité des règles de calcul avec une adaptation aux règles de fiscalité ;
- Orientation des augmentations vers les dispositifs de péréquation (DSU, DSR,…) ; la dotation forfaitaire communale est stable ;

La concentration et la spécialisation des financements

- Ciblage des aides sur des fonds dédiés dans une logique de soutien à la rénovation énergétique et à la transition environnementale (Fonds vert, « verdissement » de la DETR et de la DSIL) ;

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

- Utilisation de la fiscalité spécialisée : Taxe sur les logements vacants, exonération TF pendant 25 ans pour le logement social de plus de 40 ans « passoire thermique », réformes des redevances Agence de l'Eau … pour atteindre les objectifs gouvernementaux (rénovation énergétique, incitation à la remise sur le marché immobilier, financement du plan Eau…).

La sortie des dispositifs d'aides exceptionnelles versées aux collectivités

- ## 2024-2027 : quelles perspectives pour les communes ?

Une réalité différenciée du bloc communal ignorée

La vision des administrations locales par l'Etat reste marquée par une logique macroéconomique :

- Impression générale de bonne santé financière et d'endettement maîtrisé des administrations publiques ;
- Trésorerie perçue comme importante ;
- Bilan des réformes fiscales (suppression de la CVAE, de la TH) annoncé comme positif pour les collectivités compte tenu d'une dynamique de TVA supérieure à ce qu'aurait été celle des impôts réformés.

Cette analyse laisse présager la mise en place d'une nouvelle participation à la solidarité financière nationale même si la loi de programmation des finances publiques ne retient pas actuellement l'idée d'un contrat de confiance Etat-collectivités qui contraindrait ces dernières en matière d'évolution de la dépense.

Or si l'année 2022 s'est finalement terminée avec un accroissement global des marges des collectivités grâce à la dynamique de la TVA, cette situation macro-économique masque une réalité différenciée selon le type de collectivité.

S'agissant du bloc communal, l'amélioration positive se concentre sur les EPCI (+9,9% d'épargne brute) alors que les communes connaissent une relative stagnation (+1,8%) du fait d'une dynamique fiscale moindre et de dépenses d'énergie importantes. Seules 3% des communes ont vu leur épargne brute croître en 2022. Pour 2023, on attend une rétractation de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités à l'exception des EPCI qui pourraient voir leur situation se stabiliser.

Les préconisations de la Cour des Comptes

La politique mise en œuvre dans le projet de loi de Finances pour 2024 suit les préconisations de la Cour des Comptes et notamment son rapport de Juillet 2023 sur les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Dans celui-ci, la Cour identifie trois leviers d'action pour « améliorer la qualité des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales » :

- Encadrer l'ensemble des transferts financiers de l'État en direction des collectivités territoriales pour en maîtriser l'évolution et les faire participer au redressement des finances publiques ;
- Renforcer les mécanismes de péréquation de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et répartir la dynamique des recettes des impôts nationaux affectés

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

aux collectivités en fonction de critères démographiques et socio-économiques, et non plus de situations historiques révolues ;

- Au sein des concours financiers de l'État à l'investissement des collectivités territoriales, donner la priorité au financement des investissements concourant à la transition écologique

Source : Les transferts financiers de l'état aux collectivités territoriales : des objectifs et des instruments à redéfinir - contribution à la revue des dépenses publiques- juillet 2023

La cour des comptes préconise également de faire évoluer les objectifs et les modalités du dialogue entre l'État et les collectivités :

« Une autonomie financière véritable des collectivités doit emporter une capacité accrue de ces dernières à faire face aux aléas économiques, le rôle d'assureur de l'État devenant ainsi exceptionnel.

La mise en place de mécanismes de mise en réserve, collective ou individuelle, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements marque une évolution pertinente dans cette direction ; les sommes concernées restent cependant modestes. Au-delà des DMTO, il conviendrait de mettre en place par catégorie de collectivités des dispositifs de résilience collective, alimentés par une fraction de la dynamique positive des recettes de TVA qui leur sont affectées.

En septembre 2023 a été installé un Haut conseil des finances publiques locales. Cette instance informelle de dialogue entre les ministres, les rapporteurs des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat et les présidents des principales associations d'élus locaux, éclairée par les avis du comité des finances locales et de la Cour des comptes doit proposer des revues de dépenses locales, suivre la mise en œuvre des lois de programmation des finances publiques et des programmes de stabilité et contribuer à définir la participation des collectivités aux chantiers relatifs à la transition énergétique et écologique.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Il apparaît souhaitable de confier à cette instance nouvelle des missions plus étendues (examen des dispositions législatives intéressant les relations financières de l'État et des collectivités définition des mécanismes de mise en réserve de recettes, suivi de la situation financière des collectivités et de leur degré d'autonomie en dépenses et en recettes). »

Des injonctions contradictoires

Les recettes des communes progressent moins vite que l'inflation alors que les charges subies augmentent. La santé financière des collectivités ne peut que se dégrader.

L'autofinancement diminue mécaniquement Pour remplir leurs missions accélérer les investissements en matière de transition écologique, ne reste aux collectivités que le levier de la dette.

Les collectivités sont ainsi poussées à s'endetter alors qu'elles sont invitées à se désendetter …

Pour le gouvernement *« Nous devons avancer main dans la main avec les collectivités territoriales pour réduire le déficit et investir dans la transition écologique [ ] On peut travailler ensemble dans le but de faire des économies sans jamais renoncer aux investissements climatiques » Thomas Cazeneuve – Ministre délégué chargé des Comptes Publics. La Gazette des Communes 02/10/2023*

« L'idée est d'arriver à distinguer une dette brune d'une dette verte de façon à ce qu'un maire puisse indiquer à ses concitoyens que, par exemple, 60% de la dette communale est dédiée à la transition écologique. Cette approche vise à ce que cette part de la dette soit perçue de manière plus positive et vertueuse par les citoyens parce qu'on investit pour l'avenir. » Dominique FAURE – Ministre déléguée chargée des Collectivités et de la ruralité. La Gazette des Communes 02/10/2023

Vers un « budget vert » pour les communes ?

Un « budget vert » est une classification des lignes budgétaires selon des critères environnementaux, qui informe de manière synthétique sur les programmes contribuant à la transition écologique, ou allant à son encontre. Le gouvernement réalise cette analyse sur le budget de l'État depuis le PLF 2020.

Les ministres Thomas Cazenave et Christophe Béchu ont manifesté leur souhait de voir généraliser les « budgets verts » locaux. I4CE, l'Institut de l'Économie pour le Climat, estime que ce projet « pourrait bientôt faire l'objet d'une transcription législative. La question de la forme et du périmètre que pourrait prendre cette généralisation de la budgétisation verte au niveau local reste pour le moment ouverte. Les experts d'I4CE plaident pour que cela passe par une révision à la marge de la nomenclature comptable qui permette de faire apparaître facilement les dépenses critiques pour la transition écologique. »

Morgane Nicol - billet d'analyse - « Budgets verts des collectivités : saison 2, épisode 1 » 12 octobre 2023

Un retour d'expérience de collectivités engagées depuis 4 ans dans cette démarche est disponible sur le site de I4CE.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

3. Le contexte communal

Les éléments concernant le contexte communal sont à reprendre dans le rapport présenté en Mars 2023 :

- *évolution de la population de la commune ;*
- *nombre de mariages et de pacs ;*
- *indicateurs de l'urbanisme sur la commune.*

Il en est de même de l'analyse rétrospective sur 10 ans.

- **L'état civil**

Avec 17 naissances pour 47 décès (dont 17 à l'Ephad), le solde démographique de la commune s'aggrave, confirmant la nécessité d'attirer des jeunes ménages pour assurer la vitalité de la commune

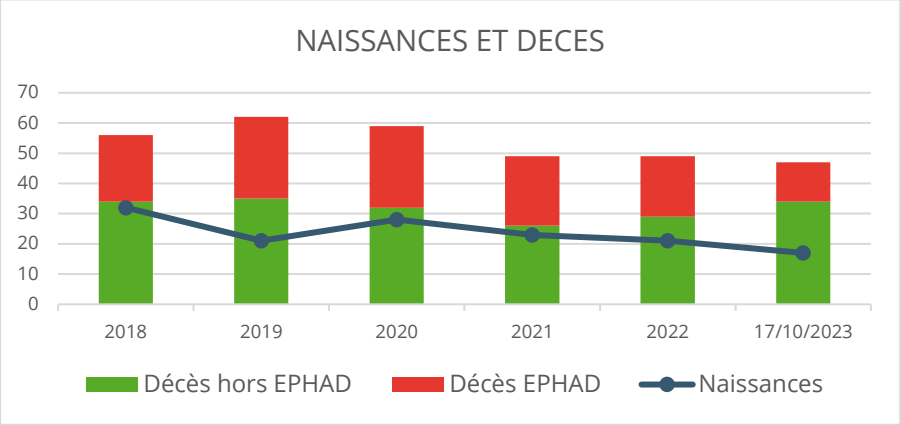

En 2023, le nombre de mariages (17 mariages) se redresse et retrouve un niveau comparable à celui antérieur à la pandémie, Le niveau des Pacs (5 Pacs) fléchit.

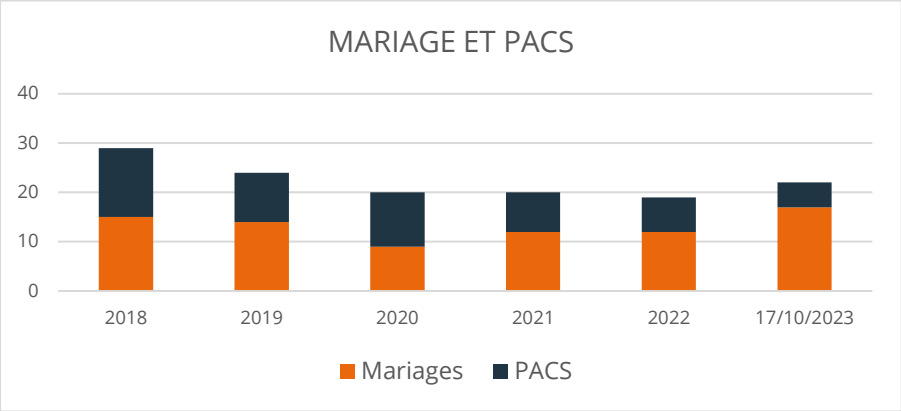

- **L'urbanisme**

Chiffres 2022	Chiffres 2022	2023 (10 mois)
Déclaration d'intention d'aliéner	37	45
Permis d'aménager	6	5
Permis de démolir	1	1
Certificat d'urbanisme	134	95
Déclaration préalable	160	151
PC - Résidence principale	45	15
PC - Résidence secondaire	9	7
PC - Divers	10	9

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

III.PERSPECTIVES PAR POLITIQUE

PROPOSITIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE POUR 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES	1 396 252 €	486 259 €	138 335 €	38 293 €
2. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	127 871 €		60 160 €	60 000 €
3. SANTÉ PUBLIQUE ET SOLIDARITÉS	24 132 €	2 400 €	9 600 €	
4. ÉCONOMIE	73 461 €	41 330 €	441 500 €	344 000-€
5. CULTURE ET PATRIMOINE	376 187 €	17 090 €	384 774 €	72 330 €
6. SPORT	143 380 €	3 000 €	36 500 €	-€
7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 063 316 €	5 700 €	1 941 327 €	2 526 110 €
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 154 165 €	3 802 985 €	420 950 €	725 000 €
Total général	**4 358 764 €**	**4 358 764 €**	**3 433 146 €**	**3 765 732 €**
		Différence		332586 €*

**Suite à la vente immobilière, ce montant sera à capitaliser dans des placements afin d'avoir une recette supplémentaire.*

- **PREVISIONS BUDGETAIRES 2024**

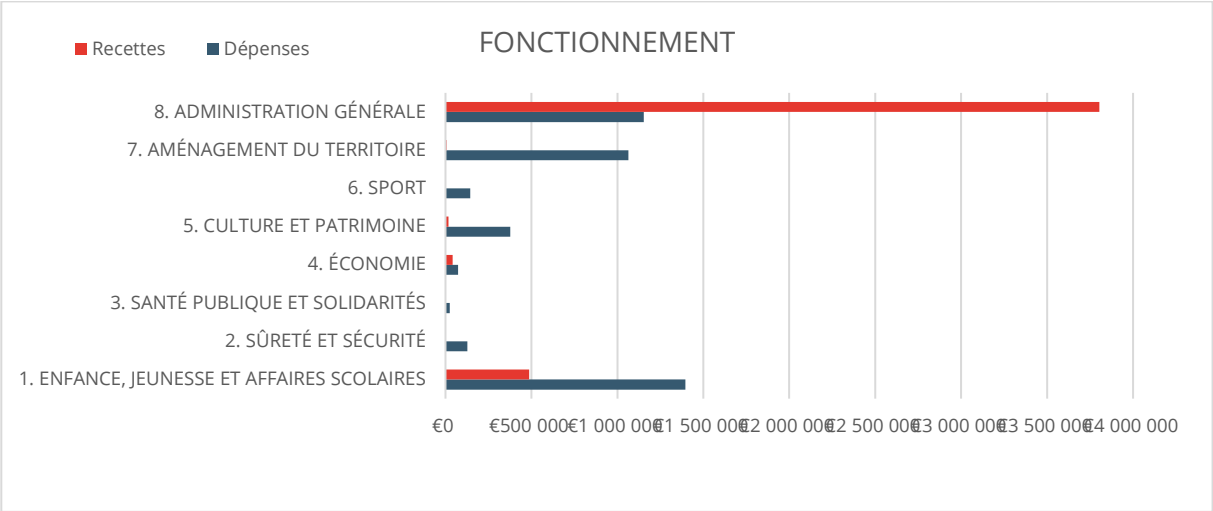

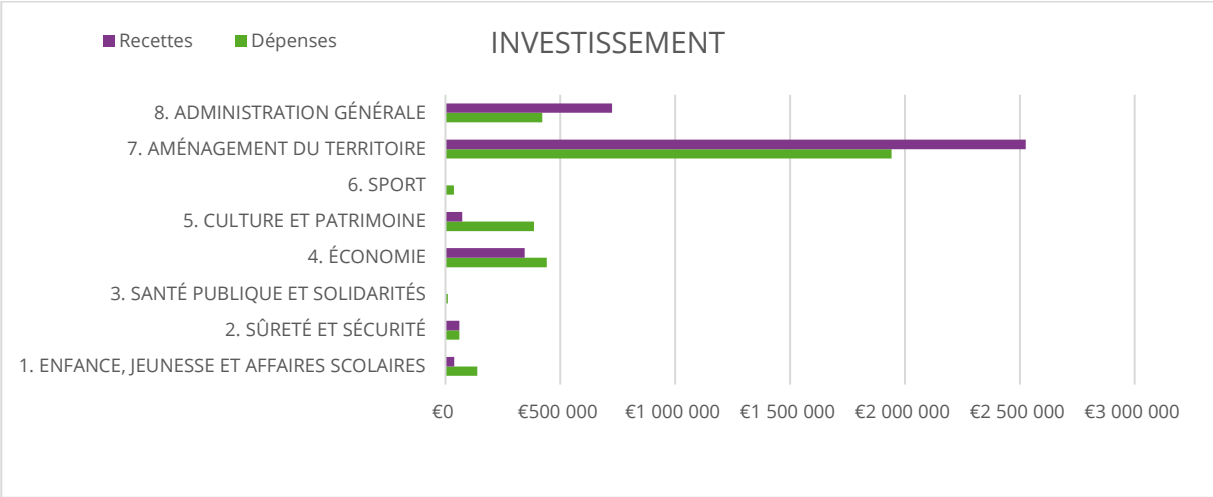

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

1. Enfance Jeunesse Affaires scolaires

Principales orientations envisagées

- En Enfance jeunesse : la question d'un véhicule affecté reste posée ;
- En Affaires scolaires : l'école Joseph Signor est intégrée dans le projet de schéma des bâtiments communaux. L'année 2024 supportera les coûts de destruction de l'ancienne maison du directeur et des deux préfabriqués.

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.1 Services	1.1.1	Autres				
	1.1.2	Personnel	714 586,60 €			
	1.1.3	Fournitures, matériels et outils	55 060,00 €		8 010,00 €	
	1.1.4	Véhicules			34 091,96 €	20 455,00 €
	1.1.5	Archives et documentation	500,00 €			
1.2 Acteurs associatifs et civiques	1.2.1	Aides aux associations				
	1.2.2	Réserve civique				
1.3 Enfance et jeunesse	1.3.1	Autres actions	35 600,00 €	33 568,77 €		
	1.3.2	Maison de l'enfance	124 360,00 €	268 011,29 €	66 722,95 €	17 837,65 €
	1.3.3	Aires de jeux	1 000,00 €		2 000,00 €	
	1.3.4	Contributions autres acteurs	15 500,00 €			
	1.3.5	Manifestations	7 800,00 €			
1.4 Affaires scolaires	1.4.1	Autres actions	160 400,00 €	80 514,00 €		
	1.4.2	École Joseph Signor	82 835,20 €	0,00 €	27 510,00 €	0,00 €
	1.4.3	Contributions autres écoles	128 010,00 €			
	1.4.5	Garderie	3 600,00 €	36 165,17 €		
	1.4.6	Cantine et restauration	67 000,00 €	68 000,00 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

2. Sûreté et sécurité

Principales orientations envisagées

- La création d'un poste d'assistant à la police municipale (reclassement d'un agent)
- En matière de sûreté du territoire : le projet de vidéoprotection des bâtiments communaux et la mise en place d'une participation citoyenne accompagnée par la gendarmerie dans la protection de la commune contre la délinquance itinérante.
- En matière de sécurité du littoral : la surveillance de baignade pour 2024, la question d'une amélioration des conditions d'hébergement des sauveteurs étant posée. Les digues : poursuite des travaux d'enrochement pour le maintien des digues.

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			Fonctionnement		Investissement	
2 SÛRETE ET SECURITE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2.1 Services	2.1.1	Autres				
	2.1.2	Personnel	104 620,72 €			
	2.1.3	Fournitures, matériels et outils	4 300,00 €			
	2.1.4	Véhicules	2 800,00 €			
	2.1.5	Archives et documentation				
2.2 Acteurs associatifs et civiques	2.2.1	Aides aux associations	1 500,00 €			
	2.2.2	Réserve communale de sécurité civile	1 510,00 €			
2.3 Sûreté du territoire	2.3.1	Autres actions	3 180,00 €		1 000,00 €	
	2.3.2	Commissariat de police municipale				
	2.3.3	Vidéoprotection			20 000,00 €	20 000,00 €
	2.3.4	Sécurité des manifestations	3 000,00 €			
2.4 Sauvegarde du territoire	2.4.1	Autres actions				
	2.4.2	Plan communal de sauvegarde				

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

2.5 Sécurité du littoral	2.5.1	Autres actions				
	2.5.2	Infrastructures			34 000,00 €	40 000,00 €
	2.5.3	Contribution SNSM	1 000,00 €			
	2.5.4	Surveillance baignade	5 500,00 €			
	2.5.5	Études des risques				
2.6 Incendies et secours	2.6.1	Autres actions	460,00 €		5 160,00 €	
	2.6.2	Contribution au SDIS				

3 Santé publique et solidarités

Principales orientations envisagées

La problématique des professions libérales de santé amène la commune à réfléchir à la création d'un pôle santé en centre bourg ; une enveloppe de 9 600 € sera budgétée pour l'étude du projet par Office santé.

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
3 SANTE PUBLIQUE ET SOLIDARITE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3.1 Services	3.1.1	Autres				
	3.1.2	Personnel				
	3.1.3	Fournitures, matériels et outils				
	3.1.4	Véhicules				
	3.1.5	Archives et documentation				
3.2 Acteurs associatifs et civiques	3.2.1	Aides aux associations				
	3.2.2	Réserve civique				
3.3	3.3.1	Autres actions	3 312,00 €			

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Actions de santé et solidarité	3.3.2	Manifestations préventives et incitatives				
3.4 CCAS	3.4.1	Subventions CCAS	10 000,00 €			
	3.4.2	Mises à disposition	4 600,00 €			
3.5 Qualité des eaux	3.5.1	Eaux domestiques				
	3.5.2	Eaux de baignade	4 600,00 €			
3.6 Professionnels de santé locaux	3.6.1	Autres actions				
	3.6.2	Bâtiments et aides à destination des professionnels	6 220,00 €	2 400,00 €	9 600,00 €	

4 Économie

Principales orientations envisagées

Pour le foncier économique :

- Sur la zone de Bel Air ; la création du village artisanal ;
- Pour l'espace Ti coworking : l'acquisition d'un logiciel de réservation et la mise en œuvre d'une politique de communication et d'animation ;

S'agissant de la politique touristique

- L'engagement d'une réflexion sur l'accueil des camping-cars ;
- La prise de décision sur le devenir du Camping municipal dont la DSP vient 0 échéance en 2024 ;
- La mise en place d'un village éphémère au port de l'Aber Wrach' dans le cadre d'une convention à finaliser.

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
4 - SÛRETE ET SECURITE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4.1 Services	4.1.1	Autres				
	4.1.2	Personnel				

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

	4.1.3	Fournitures, matériels et outils	2 000,00 €			
	4.1.4	Véhicules				
	4.1.5	Archives et documentation				
4.2 Acteurs associatifs et civiques	4.2.1	Aides aux associations				
	4.2.2	Réserve civique				
4.3 Soutien à l'activité locale	4.3.1	Autres actions			67 500,00 €	
	4.3.2	Agriculture				
	4.3.3	Métiers de la mer				
	4.3.4	Commerce et artisanat	6 000,00 €	4 350,00 €	30 000,00 €	
4.4 Foncier économique	4.4.1	Autres	30 350,00 €	13 500,00 €		
	4.4.2	Zone de Bel Air			344 000,00 €	
	4.4.3	Ti Coworking	7 721,00 €	8 500,00 €		
4.5 Maintien des services essentiels	4.5.1	Autres services essentiels	10 000,00 €			
	4.5.2	Ti Services	5 290,00 €			
4.6 Développement touristique	4.6.1	Autres actions	7 000,00 €			
	4.6.2	Campings	5 000,00 €	6 700,00 €		
	4.6.3	Office du tourisme	100,00 €	8 280,00 €		

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

5 Culture et patrimoine

Principales orientations envisagées

S'agissant de la politique culturelle

- La finalisation du Schéma directeur et l'engagement des actions définies ;

S'agissant de la politique patrimoniale

- L'engagement des travaux de réhabilitation de la chapelle Ste Marguerite par étapes
- La parution du second ouvrage produit par le groupe toponymie ;
- Le réaménagement des jardins du Sémaphore

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
5 – CULTURE ET PATRIMOINE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5.1 Services	5.1.1	Autres				
	5.1.2	Personnel	180 646,87 €			
	5.1.3	Fournitures, matériels et outils	11 600,00 €		9 300,00 €	
	5.1.4	Véhicules				
	5.1.5	Archives et documentation				
5.2 Acteurs associatifs et civiques	5.2.1	Aides aux associations				
	5.2.2	Réserve civique				
5.3 Culture	5.3.1	Autres actions culturelles	5 000,00 €			
	5.3.2	Médiathèque	43 235,00 €	16 450,00 €	5 800,00 €	
	5.3.3	Manifestations culturelles	80 420,00 €	640,00 €		
	5.3.4	Enseignement art et musique	21 000,00 €			

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

5.4 Patrimoine culturel	5.4.1	Autres actions patrimoniales				
	5.4.2	Biens immobiliers et mobiliers patrimoniaux	25 685,00 €		369 674,00 €	72 330,09 €
	5.4.3	Manifestations patrimoniales	600,00 €			
	5.4.4	Culture et langue bretonnes	8 000,00 €			
	5.4.5	Mémoire				
	5.4.6	Art public				

6 Sport

Principales orientations envisagées

- Les manifestations sportives et les actions liées au label « terre de jeux 2024 » ;
- La poursuite de l'investissement dans la flotte nautique de la commune mise à disposition du CVL.

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
6 – SPORT			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6.1 Services	6.1.1	Autres				
	6.1.2	Personnel				
	6.1.3	Fournitures, matériels et outils	7 220,00 €			
	6.1.4	Véhicules				
	6.1.5	Archives et documentation				

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

6.2 Acteurs associatifs et civiques	6.2.1	Associations communales	1 500,00 €		25 000,00 €	
	6.2.2	Réserve civique				
6.3 Infrastructures et équipements sportifs	6.3.1	Autres infrastructures	2 500,00 €			
	6.3.2	Matériels et équipements sportifs	9 500,00 €		3 000,00 €	
	6.3.3	Complexe Stread Kichen	59 700,00 €		6 000,00 €	
	6.3.4	Complexe Kervigorn	27 320,00 €	3 000,00 €		
	6.3.5	Salle sportive annexe	1 410,00 €			
	6.3.6	Stade de Kervigorn	7 080,00 €			
	6.3.7	Stade de Rozvenni	27 150,00 €			
6.4 Actions sportives	6.4.1	Autres				
	6.4.2	Manifestations sportives				

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

7 Aménagement du territoire

Principales orientations envisagées

- L'engagement des travaux de construction du Centre Technique municipal ;

En matière de mobilités douces

- L'achèvement de l'axe Ar Pouldu-Ar Méan ;
- L'aménagement d'une voie parallèle à la D128 A
- La fin de la pose du mobilier affecté
- Etude Tromenec Ar Palud

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			**Fonctionnement**		**Investissement**	
7 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7.1 Services	7.1.1	Autres				
	7.1.2	Personnel	732 669,25 €			
	7.1.3	Fournitures, matériels et outils	28 300,00 €		1 250,00 €	
	7.1.4	Véhicules	74 907,00 €		61 500,00 €	
	7.1.5	Archives et documentation				
7.2 Acteurs associatifs et civiques	7.2.1	Aides aux associations				
	7.2.2	Réserve civique				
7.3 Bâtiments techniques	7.3.1	Autres	12 175,00 €			
	7.3.2	Services techniques	27 175,00 €		1 294 807,00 €	
7.4 Aménagement	7.4.1	Actions d'aménagement			10 800,00 €	25 401,50 €
	7.4.2	Espaces verts	95 600,00 €		7 000,00 €	
7.5	7.5.1	Voirie	43 000,00 €		363 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Mobilité	7.5.2	Infrastructures et équipements de voirie	8 000,00 €		57 902,00 €	
	7.5.3	Gestion des eaux pluviales	1 750,00 €			
	7.5.4	Circulations douces	13 440,00 €		125 067,60 €	
7.6 Infrastructures hors mobilité	7.6.1	Autres				
	7.6.2	Réseaux	20 000,00 €		20 000,00 €	
	7.6.3	Ports	100,00 €			
	7.6.4	ZMEL	6 200,00 €	5 700,00 €		
7.7 Logement	7.7.1	Autres actions				
	7.7.2	Logement social				
	7.7.3	Lotissement communal				
7.8 Réserves foncières	7.8.1	Acquisitions				
	7.8.2	Cessions				
	7.8.3	Locations				

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

8 Administration générale

Prévisions de dépenses et de recettes

Politique			Fonctionnement		Investissement	
8 ADMINISTRATION GENERALE			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8.1 Services	8.1.1	Autres	47 000,00 €			
	8.1.2	Personnel	419 153,04 €			
	8.1.3	Fournitures, matériels et outils	107 120,00 €			
	8.1.4	Véhicules	3 500,00 €			
	8.1.5	Archives et documentation	3 000,00 €			
8.2 Acteurs associatifs et civiques	8.2.1	Aides aux associations	39 900,00 €			
	8.2.2	Réserve civique				
8.3 Bâtiments	8.3.1	Autres	28 150,00 €		2 000,00 €	
	8.3.2	Mairie	43 260,00 €		115 000,00 €	
	8.3.4	Cimetière	1 300,00 €	3 500,00 €	10 000,00 €	
8.4 Gestion de l'Assemblée	8.4.1	Autres	10 000,00 €			
	8.4.2	Élus	171 780,00 €			
	8.4.3	Fêtes et cérémonies	16 000,00 €			
	8.4.4	Communication générale	25 000,00 €		2 750,00 €	
8.5 Opérations non ventilables	8.5.1	Opérations non ventilables	239 002,00 €	3 795 985 €	291 200,00 €	700 000 €

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

IV.FONCTIONNEMENT : PERSPECTIVES

La projection suivante, proposée par les analystes de SIMCO et mentionnée dans le ROB du 13 Mars 2023 reste d'actualité ; elle est, bien évidemment à examiner au regard des arbitrages de dépenses et de recettes de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 736 974	4 494 484	4 523 081	4 103 109	3 996 218	4 039 138
Dépenses réelles de fonctionnement	3 210 021	3 757 223	4 224 345	4 251 880	4 279 260	4 360 161
Epargne Brute retraitée (€)	526 952	364 124	98 735	- 148 771	- 283 041	- 321 022
Taux d'épargne brute (%)	14 %	8 %	2 %	0 %	0 %	0 %
Amortissement du capital de la dette	228 299	226 848	227 305	188 302	188 900	0
Epargne Nette retraitée (€)	298 653	137 276	- 128 569	- 337 073	- 471 941	- 321 022

1. Les recettes de la commune

- **Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget**

Année	2020	2021	2022	*2023 prev*	*2024 prev*
Impôts / taxes	1 918 577 €	2 148 525 €	2 349 746 €	*2 463 220 €*	*2 513 102 €*
Dotations, Subventions ou participations	1 137 253 €	1 145 312 €	1 247 752 €	*1 317 988 €*	*1 298 687 €*
Autres Recettes d'exploitation	155 428 €	421 382 €	408 894 €	*358 704 €*	*320 125 €*
Produits Exceptionnels	26 039 €	21 753 €	488 093 €	*31 465 €*	*34 000 €*
Total Recettes de fonctionnement	**3 237 297 €**	**3 736 972 €**	**4 494 485 €**	***4 171 377 €***	***4 165 914 €***

- **La fiscalité**

- La revalorisation des bases d'imposition

Depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année en fonction de l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre, selon l'article 1518 bis du Code général des impôts. Pour calculer la revalorisation de l'année prochaine, les pouvoirs publics vont donc utiliser l'inflation

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

calculée entre novembre 2022 et novembre 2023. Pour 2024, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives devrait se situer autour de 4,2 %. Par prudence, a été retenue une hypothèse de revalorisation de 4%.

Appliquée aux bases prévisionnelles 2023, cette revalorisation entraîne une hausse des recettes de 81 249€.

- Les taux d'imposition

Le Conseil Municipal fixera avant avril 2024 les taux d'imposition applicables à l'année 2024.
Sur avis de la Commission des Finances, le projet de budget sera élaboré sur la base d'une augmentation de 1% des recettes soit une hausse supplémentaire de 21 125 €

- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Le renchérissement des crédits immobiliers et l"orientation actuelle du secteur du bâtiment invitent à envisager une diminution du produit de cette taxe.

	2020	2021	2022	*2023 prev*	*2024 prev*
Taxe additionnelle aux droits de mutation	161 372,56	226 025,75	177 139,83	118 900	100 000

- **La dotation globale de fonctionnement**

A été retenue l'hypothèse d'un maintien de cette dotation à son niveau de 2023

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	426 867 €	427 129 €	428 002 €	430 187 €	430 187 €
Dotation Nationale de Péréquation	138 886 €	128 384 €	135 727 €	136 800 €	136 800 €
Dotation de Solidarité Rurale	397 785 €	417 463 €	457 644 €	501 300 €	501 300 €
TOTAL DGF	**963 538 €**	**972 976 €**	**1 021 373 €**	**1 068 287 €**	**1 068 287 €**

- **Les recettes de gestion**

Les recettes de gestion de la collectivité représentent la somme des produits des services du domaine et ventes (§ 70) et des autres produits de gestion courante (§75). Elles dépendent fortement des orientations et des choix de la commune. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur l'évolution des tarifs communaux.

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Ce versement est en diminution depuis 2021 ; il est prudent d'anticiper une poursuite de cette baisse.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

Année	2020	2021	2022	2023	2024 prev
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution FPIC	74 952 €	75 322 €	72 118 €	67 585 €	*64 200 €*
Solde FPIC	**74 952 €**	**75 322 €**	**72 118 €**	**67 585 €**	***64 200 €***

- **La Dotation de solidarité communautaire – art 73212**

Année	2020	2021	2022	2023	2024 prev
Dotation de solidarité communautaire	49 908 €	49 908 €	49 908 €	49 908 €	49 908 €

2. Les charges de la commune

- **Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget**

Les analystes de SIMCO proposent la projection suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de gestion	1 287 608	1 339 66	1 588 575	1 667 879	1 701 642
Charges de personnel	1 535 443	1 756 169	1 940 025	2 027 714	2 098 235
Atténuation de produits	119 002	76 220	183 646	129 970	183 646
Charges financières	42 577	37 740	35 956	45 769	35 310
Autres dépenses	0	223	3 714	105	0
Total Dépenses de fonctionnement	**2 984 630**	**3 210 021**	**3 751 916**	**3 871 437**	**4 018 835**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

V.INVESTISSEMENT

1. Priorisation des projets structurants

La commission plénière, s'est prononcée le 27 Mars 2023 sur les projets structurants tels que soumis à l'arbitrage du Conseil lors du débat d'orientation budgétaire 2023.

Résultat des votes

Schéma des bâtiments communaux	399
Déplacement du centre technique municipal	383
Aménagement Rue de la Mairie	371
Revitalisation du Centre BOURG	340
Schéma des MOBILITES Douces	336
Lotissement communal	333
Projet du Sémaphore	292
Aménagement Ar PALUD Rte des Anges	286
Aménagement TROMENEC	281
Rénovation de la chapelle de Ste-MARGUERITE	278
Effacement de réseaux	271
Signalisation d'intérêt local	264
Aménagement ZA BEL AIR	219

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

2. Plan pluriannuel d' investissement

- **Investissements programmés : coûts et calendrier prévisionnel**

N° Opération	Intitulé	Sens	Total	2023	2024	2025	2026	2027
233O10	Vidéoprotection	Dépenses	100 000	0	20 000	20 000	20 000	40 000
		Recettes	50 000	0	10 000	10 000	10 000	20 000
252O10	Réparation des digues	Dépenses	68 000	34 000	34 000	0	0	0
		Recettes	40 000	0	40 000	0	0	0
362O10	Maison de Santé	Dépenses	9 600	0	9 600	0	0	0
		Recettes	0	0	0	0	0	0
431O10	Autres actions économiques	Dépenses	795 000	0	67 500	67 500	360 000	300 000
		Recettes	0	0	0	0	0	0
434O10	Commerce et artisanat	Dépenses	50 000	0	30 000	20 000	0	0
		Recettes	34 040	0	0	34 040	0	0
442O10	Zone de Bel Air	Dépenses	344 000	0	344 000	0	0	0
		Recettes	344 000	0	0	344 000	0	0
542O11	Aménagement Sémaphore	Dépenses	122 000	0	42 000	80 000	0	0
		Recettes	72 330	0	72 330	0	0	0
542O12	Chapelle de Ste-Marguerite	Dépenses	753 030	0	314 474	109152	150581	178 823
		Recettes	30 000	0	30 000	0	0	0
732O11	Construction Services Techniques	Dépenses	2 105 268	60 208	1 293 807	811 461	0	0
		Recettes	840 709	0	840 709	0	0	0
751O11	Aménagement Rue de la Mairie	Dépenses	500 000	0	250 000	250 000	0	0
		Recettes	0	0	0	0	0	0
754O11	Plan Vélo	Dépenses	318 206	0	125 067	99 948	93 190	0
		Recettes	250 000	0	250 000	0	0	0

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

3. Impact de la politique foncière

Dans le cadre de sa politique foncière, la commune projette pour 2024 :

- de lancer une étude urbaine 40 000 €
- de procéder à un achat de terrain au bourg 21 000 €

de vendre des biens immobiliers relevant du domaine privé communal pour 810 000 €:

- 42 rue de la Mairie : 120 000 €
- 1 Ar Palud : 165 000 €
- 41 Ar Palud : 100 000 €
- Ilot A Ar Palud : 180 000 €
- Ilot B Ar Palud : 180 000 €
- Terrain Route de la Tour Noire : 50 000 €
- Terrain Keruhelgwenn : 15 000 €

4. Recettes d'investissement prévisionnelles

- **Le FCTVA**

Sur les opérations d'investissement, la Commune récupère en année N+2 une partie de la TVA (16,404 %). Cette recette dépend du taux d'investissement de la Commune sur les années à venir.

	2023	2024	2025
Chapitre 21	62 008	64 981	49 947
Chapitre 23	92 729	64 223	123 518
TOTAL Projeté	154 737	129 204	173 465

- **La taxe d'aménagement**

C'est la taxe sur les constructions à la fois DP et PC délivrés sur la Commune. Au vu de la situation économique, il pourrait se produire une recette moindre pour les communes dans le contexte d'une augmentation des taux d'emprunt ne permettant pas à de futurs acquéreurs de construire sur la Commune.

	2020	2021	2022	2023 prev	2024 prev
Taxe d'aménagement	67 122,75	90 417,55	122 080,65	*110 000*	100 000

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

VI.L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

1. L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2023, l'endettement total de la commune sera de :

- 3088194,10 € en début d'exercice ;
- 2 883809,90 € en fin d'année après amortissement du capital.

Les analyses et commentaires figurant dans le Rapport d'orientation budgétaire du 13 Mars 2023 restent d'actualité.

2. Les perspectives

Un nouvel emprunt devra être contracté pour financer la construction du Centre Technique Municipal.
Les perspectives actuelles sont d'un emprunt de 1 330 000 € au taux fixe de 5% sur une durée de 25 ou 30 ans.
L'éventualité d'un prêt relais de 344 000 € sur budget annexe pour financer l'aménagement du village artisanal de Bel Air est aussi à envisager.

VII. LES RATIOS DE LA COMMUNE

Les ratios sont calculés par année civile. Dans l'attente de la clôture de l'exercice 2023, il convient donc de se reporter aux ratios communiqués le 13 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

ANNEXE I
LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE

POLITIQUE	PROGRAMME	SOUS-PROGRAMME
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES	1.1 Services	1.1.1 Autres
		1.1.2 Personnel
		1.1.3 Fournitures, matériels et outils
		1.1.4 Véhicules
		1.1.5 Archives et documentation
	1.2 Acteurs associatifs et civiques	1.2.1 Aides aux associations
		1.2.2 Réserve civique
	1.3 Enfance et jeunesse	1.3.1 Autres actions
		1.3.2 Maison de l'enfance
		1.3.3 Aires de jeux
		1.3.4 Contributions autres acteurs
		1.3.5 Manifestations
	1.4 Affaires scolaires	1.4.1 Autres actions
		1.4.2 École Joseph Signor
		1.4.3 Contributions autres écoles
		1.4.5 Garderie
		1.4.6 Cantine et restauration

2. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	2.1 Services	2.1.1 Autres
		2.1.2 Personnel
		2.1.3 Fournitures, matériels et outils
		2.1.4 Véhicules
		2.1.5 Archives et documentation
	2.2 Acteurs associatifs et civiques	2.2.1 Aides aux associations
		2.2.2 Réserve communale de sécurité civile
	2.3 Sûreté du territoire	2.3.1 Autres actions
		2.3.2 Commissariat de police municipale

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

			2.3.3	Vidéopr[illegible]
			2.3.4	Sécurité des manifestations
	2.4	Sauvegarde du territoire	2.4.1	Autres actions
			2.4.2	Plan communal de sauvegarde
	2.5	Sécurité du littoral	2.5.1	Autres actions
			2.5.2	Infrastructures
			2.5.3	Contribution SNSM
			2.5.4	Surveillance baignade
			2.5.5	Études des risques
	2.6	Incendies et secours	2.6.1	Autres actions
			2.6.2	Contribution au SDIS

3. SANTÉ PUBLIQUE ET SOLIDARITÉS	3.1	Services	3.1.1	Autres
			3.1.2	Personnel
			3.1.3	Fournitures, matériels et outils
			3.1.4	Véhicules
			3.1.5	Archives et documentation
	3.2	Acteurs associatifs et civiques	3.2.1	Aides aux associations
			3.2.2	Réserve civique
	3.3	Actions de santé et solidarité	3.3.1	Autres actions
			3.3.2	Manifestations préventives et incitatives
	3.4	CCAS	3.4.1	Subventions CCAS
			3.4.2	Mises à disposition
	3.5	Qualité des eaux	3.5.1	Eaux domestiques
			3.5.2	Eaux de baignade
	3.6	Professionnels de santé locaux	3.6.1	Autres actions
			3.6.2	Bâtiments et aides à destination des professionnels

4. ÉCONOMIE	4.1	Services	4.1.1	Autres
			4.1.2	Personnel
			4.1.3	Fournitures, matériels et outils
			4.1.4	Véhicules
			4.1.5	Archives et documentation

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

	4.2 Acteurs associatifs et civiques	4.2.1 Aides aux associations
		4.2.2 Réserve civique
	4.3 Soutien à l'activité locale	4.3.1 Autres actions
		4.3.2 Agriculture
		4.3.3 Métiers de la mer
		4.3.4 Commerce et artisanat
	4.4 Foncier économique	4.4.1 Autres
		4.4.2 Zone de Bel Air
		4.4.3 Ti Coworking
	4.5 Maintien services essentiels	4.5.1 Autres services essentiels
		4.5.2 Ti Services
	4.6 Développement touristique	4.6.1 Autres actions
		4.6.2 Campings
		4.6.3 Office du tourisme

5. CULTURE ET PATRIMOINE	5.1 Services	5.1.1 Autres
		5.1.2 Personnel
		5.1.3 Fournitures, matériels et outils
		5.1.4 Véhicules
		5.1.5 Archives et documentation
	5.2 Acteurs associatifs et civiques	5.2.1 Aides aux associations
		5.2.2 Réserve civique
	5.3 Culture	5.3.1 Autres actions culturelles
		5.3.2 Médiathèque
		5.3.3 Manifestations culturelles
		5.3.4 Enseignement art et musique
	5.4 Patrimoine culturel	5.4.1 Autres actions patrimoniales
		5.4.2 Biens immobiliers et mobiliers patrimoniaux
		5.4.3 Manifestations patrimoniales
		5.4.4 Culture et langue bretonnes
		5.4.5 Mémoire
		5.4.6 Art public

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

6. SPORT	6.1 Services	6.1.1 Autres
		6.1.2 Personnel
		6.1.3 Fournitures, matériels et outils
		6.1.4 Véhicules
		6.1.5 Archives et documentation
	6.2 Acteurs associatifs et civiques	6.2.1 Aides aux associations
		6.2.2 Réserve civique
	6.3 Infrastructures et équipements sportifs	6.3.1 Autres infrastructures
		6.3.2 Matériels et équipements sportifs
		6.3.3 Complexe Stread Kichen
		6.3.4 Complexe Kervigorn
		6.3.5 Salle sportive annexe
		6.3.6 Stade de Kervigorn
		6.3.7 Stade de Rozvenni
	6.4 Actions sportives	6.4.1 Autres
		6.4.2 Manifestations sportives

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7.1 Services	7.1.1 Autres
		7.1.2 Personnel
		7.1.3 Fournitures, matériels et outils
		7.1.4 Véhicules
		7.1.5 Archives et documentation
	7.2 Acteurs associatifs et civiques	7.2.1 Aides aux associations
		7.2.2 Réserve civique
	7.3 Bâtiments techniques	7.3.1 Autres
		7.3.2 Services techniques
	7.4 Aménagement	7.4.1 Actions d'aménagement
		7.4.2 Espaces verts
	7.5 Mobilité	7.5.1 Voirie
		7.5.2 Infrastructures et équipements de voirie
		7.5.3 Gestion des eaux pluviales
		7.5.4 Circulations douces
	7.6 Infrastructures hors mobilité	7.6.1 Autres
		7.6.2 Réseaux

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 029-212901011-20231128-2023_11_28_04-DE

		7.6.3 Ports
		7.6.4 ZMEL
	7.7 Logement	7.7.1 Autres actions
		7.7.2 Logement social
		7.7.3 Lotissement communal
	7.8 Réserves foncières	7.8.1 Acquisitions
		7.8.2 Cessions
		7.8.3 Locations

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8.1 Services	8.1.1 Autres
		8.1.2 Personnel
		8.1.3 Fournitures, matériels et outils
		8.1.4 Véhicules
		8.1.5 Archives et documentation
	8.2 Acteurs associatifs et civiques	8.2.1 Aides aux associations
		8.2.2 Réserve civique
	8.3 Bâtiments	8.3.1 Autres
		8.3.2 Mairie
		8.3.4 Cimetière
	8.4 Gestion de l'Assemblée	8.4.1 Autres
		8.4.2 Élus
		8.4.3 Fêtes et cérémonies
		8.4.4 Communication générale
	8.5 Opérations non ventilables	8.5.1 Opérations non ventilables